

Google - deux marques pour un email !

Soumis par Olivier Laidebeur
07-02-2007
Dernière mise à jour : 07-02-2007

La marque GMAIL déposée par la société Google a été refusée par l'OHMI, l'Office des marques communautaires, suite à une opposition introduite par un citoyen allemand, sur la base notamment d'une marque allemande. Celui-ci avait déposé la marque G-MAIL avant la société américaine, et l'utilisait pour des services de messagerie électronique notamment.

Suite à cette décision, Google a décidé de ne plus utiliser sa marque GMAIL en Allemagne et au Royaume Uni. En ce qui les concerne, c'est bien la marque GoogleMail qui est utilisée pour le service de messagerie de Google.

"Google France précise que la décision de l'OHMI ne concerne que la demande de marque paneuropéenne sur le nom Gmail. Cette décision ne remet nullement en cause les différentes marques nationales dont dispose Google en Europe sur le nom Gmail. En France, par exemple, Google continuera à utiliser la marque Gmail " explique le groupe dans un e-mail.

* * *

Ceci démontre l'intérêt d'effectuer des recherches préalables avant de commencer à déposer et à utiliser un nom; en effet, Google va désormais devoir utiliser deux marques, et donc dédoubler les frais de commercialisation. De plus, dans un monde global, il semble peu pratique de devoir faire coexister deux marques pour les mêmes produits.

Enfin, il vaut mieux essayer d'obtenir l'enregistrement de sa marque avant de commencer à l'exploiter. Si une marque communautaire prend 12 à 18 mois pour être enregistrée, une marque française, permettant à tout le moins de protéger le marché domestique d'une entreprise lorraine, est enregistrée en 6 à 8 mois.

Suivant le marché que vous visez et au vu des marques qui existent déjà, il est donc indispensable de déterminer la stratégie la mieux adaptée à votre situation. Un conseil en propriété industrielle pourra vous aider dans cette démarche.